

# Transport routier

Cette branche comprend la convention nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

**E**n 2015, le transport routier compte 297 établissements en Corse et offre 2 820 emplois. Il s'agit principalement d'emplois stables occupés par des hommes de 45 ans ou plus. La conduite de véhicule représente sept emplois sur dix. Les conditions d'emploi sont plus favorables qu'au niveau régional, car la saisonnalité est faible et la part de CDI élevée. De plus, le temps partiel est rare, y compris chez les moins de 25 ans. Cependant, le salaire horaire brut du transport routier est légèrement inférieur à la moyenne régionale. En effet, les cadres et professions intermédiaires sont sous-représentés et les conducteurs sont en moyenne moins rémunérés que les autres ouvriers qualifiés. La rémunération dans la branche est plus élevée en Corse qu'en province, notamment, à caractéristiques observées équivalentes, pour les employés et les établissements de plus de 10 salariés.

Antoine Luciani, Insee

En Corse, en 2015, 297 établissements appliquent la convention collective du transport routier, soit 2 % des établissements couverts par une convention collective.

Au 31 décembre 2015, ils comptent 2 330 salariés, soit 4 % des salariés de l'ensemble des branches professionnelles de Corse. Il s'agit principalement de transport routier de fret (40 % des emplois) ou de voyageurs (23 %, principalement des autocars) et d'ambulances (13 %).

La plupart de ces établissements sont, dans le contexte insulaire, de taille intermédiaire. Les plus petites structures (moins de 6 salariés) représentent 55 % des établissements contre 78 % au niveau régional. Elles regroupent ainsi 19 % des emplois contre 37 % en Corse. À l'inverse, les employeurs de plus de 10 salariés sont deux fois moins nombreux et concentrent 59 % des emplois contre 47 % en région (*figures 1 et 2*).

Les établissements insulaires de la branche sont cependant nettement plus petits que ceux de province. Les employeurs de moins de 11 salariés représentent 41 % des emplois de la branche en Corse contre 19 % en province. À l'inverse, il n'y a pas d'établissements de plus de 100 salariés en Corse alors qu'ils concentrent 22 % des emplois en province.

Le territoire insulaire présente en effet des temps de trajet élevés pour des volumes de fret ou de passagers réduits. Or, certaines activités (ambulances, taxis, fret de proximité...) réclament un accès rapide ou proche.

## Les conducteurs de véhicules représentent sept emplois sur dix

En 2015, le transport routier offre 2 820 emplois, soit 3 % de l'ensemble des branches insulaires.

Les conducteurs de véhicule (routiers, transports en commun, livreurs, ambulanciers...) représentent sept emplois sur dix. Ils se répartissent principalement entre routiers (25 %), transport en commun (16 %), livreurs et coursiers (15 %) et ambulanciers (11 %). Les autres principaux métiers sont secrétaire, taxi et convoyeur.

Hormis les ambulanciers, qui sont embauchés comme employés, les conducteurs sont assimilés à des ouvriers qualifiés. Ces derniers sont donc fortement surreprésentés dans la branche : six postes sur dix contre deux sur dix en Corse (*figure 3*). Les professions intermédiaires sont au contraire très rares (3 % contre 12 %). Elles sont aussi moins fréquentes qu'en province (- 2,8 points) au profit notamment des cadres (+ 2,3 points). Les établissements locaux étant plus petits, l'encadrement intermédiaire est plus réduit.

Les salariés sont plus âgés qu'au niveau régional : l'âge médian est de 44 ans contre 38 ans pour l'ensemble des branches de l'île. Les 55 ans ou plus sont surreprésentés, 22 % contre 13 %. Ainsi, les moins de 25 ans n'occupent que 6 % des emplois de la branche contre 14 % au niveau régional.

Le transport routier est une branche très masculine : 84 % des emplois sont occu-

pés par des hommes. En effet plus de neuf conducteurs de véhicules sur dix sont des hommes.

Les femmes occupent néanmoins 42 % des postes d'employés de la branche, dont 23 % des emplois d'ambulancier. Elles travaillent aussi sur des postes de secrétaire et d'employé administratif. Enfin, elles sont deux fois plus souvent cadres que les hommes (12 %).

## Des emplois stables

Le transport routier est peu affecté par la saisonnalité de l'économie insulaire (*figure 4*). Le nombre d'emplois lors du pic estival dépasse de 16 % celui du début d'année contre 38 % dans l'ensemble des branches. Ainsi, seuls 7 % des postes sont saisonniers contre 20 % dans l'ensemble des branches. Le taux d'emplois permanents est élevé (60 %) et le taux de rotation de la main-d'œuvre réduit (32 %) par rapport au niveau régional.

Cela se reflète dans le type de contrats de travail proposé : 78 % sont des CDI, soit 12 points de plus qu'au niveau régional. Cette prédominance des CDI est cependant plus marquée en province, où ils représentent 86 % des emplois.

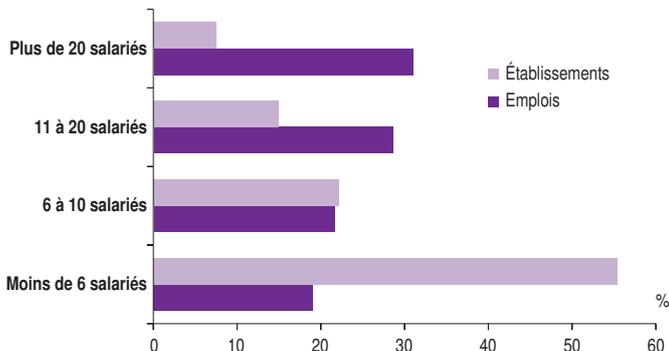
L'obtention d'un CDI varie selon le niveau de qualification et/ou de responsabilité : tous les cadres de la branche sont en CDI, mais un tiers des ouvriers non qualifiés sont en CDD (*figure 5*). Le type de contrat dépend aussi de la taille d'établissement :

## 1-2 Établissements et effectifs en 2015

	Transport routier	En % de l'ensemble des branches en Corse
Nombre d'établissements	297	2,4
Salariés présents au 31 décembre	2 331	3,6
Emploi total en 2015	2 817	3,2

Source : Insee, DADS 2015, Clap 2015

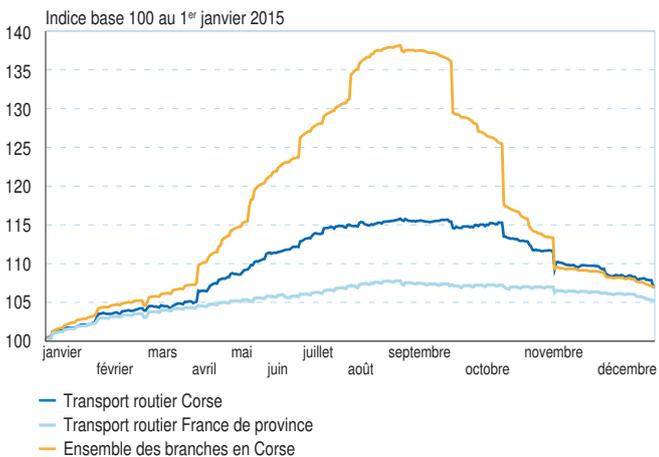
## Répartition des établissements employeurs et des emplois selon la taille des établissements



Lecture : en Corse, les 7,5 % d'établissements de plus de 20 salariés concentrent 31% des emplois de la branche.

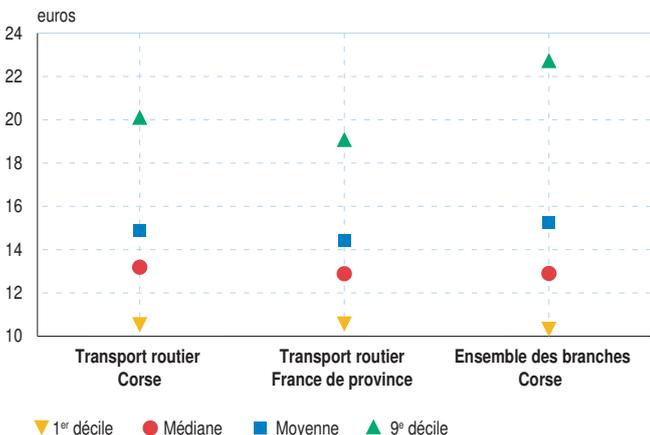
Source : Insee, DADS 2015

## 4 Évolution de l'emploi au quotidien durant l'année 2015



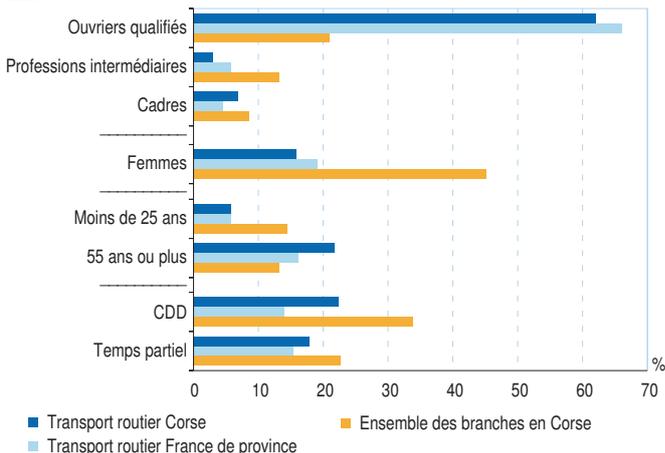
Source : Insee, DADS 2015

## 6 Distribution du salaire horaire brut en 2015



Source : Insee, DADS 2015

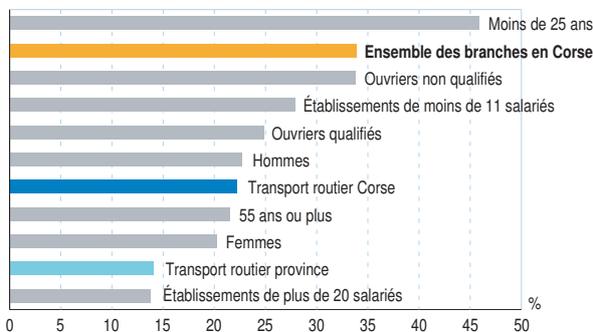
## 3 Répartition des emplois en 2015



Lecture : en Corse, les ouvriers qualifiés représentent 62 % des emplois du transport routier.

Source : Insee, DADS 2015

## 5 Part des emplois en CDD en 2015



Source : Insee, DADS 2015

## 7 Salaire horaire brut moyen en 2015 (en euros)

	Transport routier			Ensemble des branches en Corse
	Corse	Écart observé avec France de province	Écart avec structure identique	
<b>Ensemble</b>	14,9	0,5	0,4	15,2
<b>Catégorie socioprofessionnelle</b>				
Employés	14,7	0,8	1,0	13,0
Ouvriers non qualifiés	12,6	-0,4	-0,5	12,2
Ouvriers qualifiés	13,5	0,3	0,6	14,5
Professions intermédiaires	18,2	-0,9	-1,3	18,7
Cadres	28,7	-2,0	-1,6	28,2
<b>Âge</b>				
Moins de 25 ans	12,2	0,3	0,5	12,1
25 à 34 ans	13,3	0,0	0,4	13,9
35 à 44 ans	15,2	0,5	0,5	15,6
45 à 54 ans	15,7	0,7	0,4	16,6
55 ans ou plus	15,9	0,5	0,4	18,4
<b>Type de contrat</b>				
CDD	12,7	0,1	0,2	12,9
CDI	15,5	0,8	0,5	16,4
<b>Quotité de travail</b>				
Temps complet	14,7	0,3	0,4	15,4
Temps partiel	15,8	1,4	0,7	14,5
<b>Taille de l'établissement</b>				
Moins de 6 salariés	14,1	-0,2	-0,2	13,7
6 à 10 salariés	14,4	0,6	0,1	15,1
11 à 20 salariés	14,7	0,7	0,6	16,0
Plus de 20 salariés	15,9	1,3	0,8	16,7

Lecture : le salaire moyen de la branche est plus élevé de 0,5 euro en Corse qu'en province. En prenant en compte les différences de structure, l'écart est de 0,4 euro.

Source : Insee, DADS 2015

87 % des emplois sont en CDI dans les structures de plus de 20 salariés, seulement 71 % dans celles de moins de 6 salariés. En province, la part de CDI ne progresse que de 6 points (de 82 % à 88 %) entre les plus petits et les plus grands établissements.

L'accès aux CDI reste cependant difficile pour les plus jeunes : près d'un sur deux est en CDD.

Parmi les emplois en CDD, 29 % sont saisonniers contre 57 % au niveau régional.

Cette tendance à fidéliser la main-d'œuvre dans la branche peut renvoyer à l'importance des certifications et habilitations nécessaires à la conduite, ce qui limite les candidatures possibles ou impose des formations parfois coûteuses.

### Peu de postes à temps partiel

Le temps partiel est moins fréquent dans le transport routier qu'au niveau régional (18 % contre 23 %), mais plus que dans la branche en province (15 %).

Une particularité de la branche réside dans le fait que ce sont les cadres qui travaillent le plus souvent à temps partiel (29 %). Ils sont ainsi plus souvent concernés que dans l'ensemble des branches régionales et que dans le transport routier en province (18 %). C'est aussi le cas des ouvriers qualifiés (19 %), en particulier les taxis et conducteurs de transport en commun où quatre postes sur dix sont à temps partiel. Dans ces métiers, il faut souvent couvrir de grandes amplitudes horaires avec des pics d'activité sur des plages limitées.

De plus, dans la branche en Corse comme en province, les jeunes sont peu à temps partiel. La part de ce type de poste croît régulièrement avec l'âge, passant de 9 % chez les moins de 25 ans en Corse à 34 % chez les 55 ans ou plus. Or, généralement ce sont les plus âgés et les plus jeunes qui sont le plus souvent concernés.

En outre, les emplois occupés par des femmes sont deux fois plus souvent à temps partiel que ceux des hommes.

Enfin, les CDD de la branche sont plus souvent à temps partiel que les CDI : 25 % contre 17 % en Corse et 31 % contre 13 % en province.

### Un salaire légèrement inférieur à la moyenne régionale...

En Corse, les salariés de la branche gagnent en moyenne 14,9 euros bruts de l'heure, soit 2 % de moins qu'au niveau régional.

Des différences importantes existent dans certaines catégories d'emplois.

Les ouvriers qualifiés, essentiellement des conducteurs de véhicules, sont moins rémunérés que ceux des autres branches (- 7 %) sans que cela ne s'explique par leurs caractéristiques observées. Inversement, les employés du transport routier perçoivent davantage (+ 13 %, mais l'écart diminue de moitié à caractéristiques identiques). Ils sont ainsi significativement mieux rémunérés que les ouvriers qualifiés (+ 5 % en province, + 9 % en Corse) alors que c'est l'inverse dans l'ensemble des branches.

De même, les postes à temps partiel perçoivent un salaire favorable par rapport au niveau régional (+ 9 %). Ils sont d'ailleurs mieux payés que les temps complets de la branche (+ 8 %) alors que c'est généralement l'inverse. Cela tient principalement à la surreprésentation des cadres. À structure identique, l'écart avec le niveau régional disparaît.

Enfin, dans le transport routier, le salaire progresse moins avec l'âge. Les 55 ans ou plus gagnent 30 % de plus que les moins de 25 ans, contre 53 % en moyenne régionale. Les plus anciens perçoivent ainsi 14 % de moins que dans l'ensemble des branches.

Comme au niveau régional, les CDD offrent une rémunération inférieure aux CDI (12,7 euros contre 15,5 euros). En revanche, la taille des établissements joue peu sur les rémunérations de la branche. Le salaire horaire moyen passe de 14,1 euros dans les structures de moins de 6 salariés à 15,9 euros dans celles de plus de 20, soit une augmentation de 13 % contre 22 % en Corse.

Les écarts de rémunération sont d'ailleurs modérés : le 9<sup>e</sup> décile représente 1,9 fois le 1<sup>er</sup> contre 2,2 fois pour l'ensemble des branches en Corse (figure 6). Les salaires supérieurs à trois SMIC, mais aussi ceux proches du minimum légal sont plus rares que dans l'ensemble des branches (respectivement 4 % et 17 % contre 5 % et 22 %).

### ... mais plus élevé que dans la branche en province

En Corse, le salaire horaire brut du transport routier est supérieur de 3 % à ce qu'il est en province, y compris à structure observée identique (figure 7). C'est notamment le cas des ouvriers qualifiés et des CDI qui sont prépondérants dans la branche. De même, le salaire des employés est supérieur en Corse (+ 6 %) alors que c'est l'inverse pour les cadres (- 7 %) et les professions in-

termédiaires (- 5 %). Ces écarts persistent à caractéristiques équivalentes.

En revanche, la rémunération supérieure des temps partiel de l'île et dans les plus grands établissements (+ 9 %) repose pour moitié sur des différences de structure (deux fois plus de cadres au sein des temps partiels, deux fois plus d'employés au sein des établissements de plus de 20 salariés).

Les postes qu'occupent les femmes de la branche sont en moyenne mieux rémunérés que ceux des hommes (15,4 euros contre 14,8 euros, soit + 4 %), mais ils ne correspondent pas aux mêmes métiers.

L'écart en faveur des femmes illustre en particulier la rémunération plus élevée des employées de la branche par rapport aux conducteurs. Elles sont aussi deux fois plus souvent cadres. ■